

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/06/2025 - B2025/011356 - 2006 B 80313 - 492 519 764 - AB DEMENAGEMENT

Bm356



ALESENCO CONSEILS
1043 AVENUE DE CROUPILLAC
30100 ALES
Tél : 0466558656 - email : secretariat@alesenco.com

AB DEMENAGEMENT

9 RUE ALBERT 1ER
30100 ALES

APE : 4942Z

SIRET : 49251976400020

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 décembre 2024



BILAN ACTIF

F00207 - AB DEMENAGEMENT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel et outillages industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Créances Clients et Comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
6 500,00	4 715,90	1 784,10	3 150,77
187 494,15	180 758,56	6 735,59	5 991,64
376 592,98	319 383,22	57 209,76	92 679,69
6 000,00		6 000,00	6 000,00
2 000,00		2 000,00	2 000,00
578 587,13	504 857,68	73 729,45	109 822,10
7 916,18		7 916,18	9 468,87
183 851,67	31 184,25	152 667,42	92 938,85
64 010,31		64 010,31	86 366,63
450 733,15		450 733,15	370 173,90
5 313,35		5 313,35	4 960,68
711 824,66	31 184,25	680 640,41	563 908,93
1 290 411,79	536 041,93	754 369,86	673 731,03

BILAN PASSIF

F00207 - AB DEMENAGEMENT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 10 000,00)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur Immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

Valeurs
au 31/12/24

Valeurs
au 31/12/23

10 000,00

10 000,00

1 000,00

1 000,00

359 240,32

359 240,32

-9 113,37

59 224,01

-9 113,37

420 350,96

361 126,95

3 920,00

11 214,40

424 270,96

372 341,35

8 453,63

25 756,03

12 283,31

3 348,07

102 824,95

13 900,01

103 894,25

72 828,76

102 642,76

62 828,41

330 098,90

102 642,76

330 098,90

122 728,40

754 369,86

330 098,90

AB DEMENAGEMENT

SARL au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 9 RUE ALBERT 1ER 30100 ALES
RCS n°492519764- RCS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2025

Le 31/03/2025
à 09h00
au siège social

Le soussigné SING INVEST , associé unique, de la société AB DEMENAGEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

SING INVEST , associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A mis à disposition les documents suivants :

- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'associé unique , après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 59 224,01 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 59 224,01 Euros formant un résultat affectable de 59 224,01 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 59 224,01 Euros, soit 59,22 Euros par Parts sociales. Ce dividende sera payé au siège social à partir du ;

Sur ce dividende, et pour l'associé personne physique, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour l'associé qui n'a pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2024. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à l'associé.

Les droits bruts de l'associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- L'associé unique : 59 224,01 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des deux exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2023 : NEANT
- Clôture au 31/12/2022 : 88 395,24 €
- Clôture au 31/12/2021 : 62 706,55 €

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'associé unique approuve les conventions suivantes, y compris celles susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L223-19 du code de commerce :

- L'associé unique approuve la convention , visée à l'article L223-19 du code de commerce, conclue entre SING INVEST et la société, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

Une convention de prestation de service a été conclue entre la SARL SING INVEST et la SARL AB DEMENAGEMENT dont les associés sont communs, d'un montant annuel versé pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 de 73191.17€ ht

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à ALES,
Le 31/03/2025.

Signature de l'associé unique, SING INVEST :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read 'Sing Invest'.

AB DEMENAGEMENT

SARL au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 9 RUE ALBERT 1ER 30100 ALES
RCS n°492519764- RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

SING INVEST, associé unique Gérant de la société AB DEMENAGEMENT, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 59 224,01 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 1 025 400,89 Euros hors taxes contre 975 372,87 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 50 028,02 Euros pour une variation de 5,13%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 1 038 720,93 Euros contre 991 649,80 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 47 071,13 Euros pour une variation de 4,75%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 989 294,76 Euros contre 1 019 054,21 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 29 759,45 Euros pour une variation de -2,92%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 5 361,95 Euros contre 3 965,10 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 396,85 Euros pour une variation de 35,23%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 157,94 Euros contre 398,40 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 240,46 Euros pour une variation de -60,36%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 28 173,96 Euros contre 10 690,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 17 483,96 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 13 021,13 Euros contre 765,66 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 12 255,47 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 216 677,73 Euros contre 179 305,48 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 37 372,25 Euros pour une variation de 20,84%.
- Les liquidités sont de 450 733,15 Euros contre 370 173,90 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 80 559,25 Euros pour une variation de 21,76%.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 688,92 Euros contre 761,41 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 72,49 Euros pour une variation de -9,52%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de 1 552,69 Euros contre - 1 789,92 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 3 342,61 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 388 529,78 Euros contre 426 546,66 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 38 016,88 Euros pour une variation de -8,91%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 10 767,34 Euros contre 10 178,30 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 589,04 Euros pour une variation de 5,79%.
- Les salaires et traitements sont de 365 634,55 Euros contre 337 528,49 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 28 106,06 Euros pour une variation de 8,33%.
- Les charges sociales sont de 187 048,44 Euros contre 160 179,92 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 26 868,52 Euros pour une variation de 16,77%.
- Les dotations aux amortissements sont de 33 290,44 Euros contre 57 574,88 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 24 284,44 Euros pour une variation de -42,18%.
- Les dotations aux provisions sont de 1 621,67 Euros contre 23 042,04 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 21 420,37 Euros pour une variation de - 92,96%.
- Les autres charges sont de 160,93 Euros contre 5 032,43 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 4 871,50 Euros pour une variation de - 96,8%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est de 59 224,01 Euros.
- L'effectif est de 13 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériels et outillages : 4 880,00 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, est établi ce jour.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 59 224,01 Euros formant un résultat affectable de 59 224,01 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 59 224,01 Euros, soit 59,22 Euros par part. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du .

Les droits bruts de l'associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- SING INVEST : 59 224,01 Euros.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2023 : NEANT
- Clôture au 31/12/2022 : 88 395,24€
- Clôture au 31/12/2021 : 62 706,55€

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Fait à ALES
Le 15/03/2025

La Gérance.



ANNEXE 4-1 À L'ARTICLE A. 441-1-1

MODÈLE TYPE DE TABLEAUX UTILISÉS POUR PRÉSENTER LES INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser)						
	☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais légaux : (préciser)						